



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
27 mars 2017
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à quinze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du quatorze mars deux mille dix-sept.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BAYONNE Serge CARLES Joseph DOITTAU Véronique FRANCES Michel	LAIGNEAU Annette RAYNAL Claude URSULE Béatrice
MURETAIN	
SICOVAL	
DUCERT Claude LATTARD Pierre	AREVALO Henri
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	MIRC Stéphane
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COSTES Bruno, représenté par M. CARLES
SERP Bertrand, représenté par Mme URSULE
SUSSET Martine, représentée par Mme LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BASELGA Michel
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FONTA Christian
FOREST Laurent

GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LAFON Arnaud
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MOLINA Jean-Louis
MONTI Jean-Charles
MORERE André
MORINEAU Christine
MOUDENC Jean-Luc
OBERTI Jacques

PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SIMON Michel
SUSIGAN Alain
SUTRA Jean-François
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
GARCIA Mireille

MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain

SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 12	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un Débat d'orientation budgétaire doit intervenir en Comité syndical du SMEAT dans les deux mois précédant l'approbation du budget primitif de l'année.

A cet effet, le rapport sur les orientations budgétaires 2017, ci-annexé, a été joint à la convocation adressée aux membres du Comité syndical, et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

Le Comité syndical
Sur la proposition de Monsieur le Président,
délibère et décide :

Article premier :

De prendre acte du Débat d'orientation budgétaire 2017 intervenu au cours de la présente séance ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 4 avril 2017.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

ANNEXE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rappel succinct de l'exercice 2016

Au cours de l'année 2016, l'activité du SMEAT a porté :

- en premier lieu, sur la mise en œuvre des étapes de procédure consécutives à l'arrêt du projet de 1^{ère} révision du SCoT, intervenue le 29 janvier 2017, à savoir :

- consultation des personnes publiques associées et suivi de la procédure de conciliation engagée au titre de l'article L 143-21 du Code de l'urbanisme ;
- mise en place et suivi de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 13 octobre au 18 novembre 2016 ;
- réponse aux questions issues du P-V. de synthèse de la Commission d'enquête ;

- en second lieu, et parallèlement, sur l'engagement des travaux en vue de la 2^{ème} révision du SCoT sous la forme, plus particulièrement, d'un séminaire de lancement (séminaire « Perspectives d'agglo », en octobre 2016) et de deux séminaires prospectifs qui se sont tenus en décembre 2016 et début janvier 2017, ainsi que de travaux techniques visant à alimenter un bilan de l'exercice de SCoT ;

- en troisième lieu, la poursuite des missions de mise en œuvre du SCoT comportant :

- le suivi des évolutions des documents d'urbanisme, par la participation du SMEAT aux réunions de personnes publiques associées, et la formulation d'avis sur les procédures d'urbanisme (36 procédures examinées ; 11 réunions du groupe de suivi des documents d'urbanisme) ;
- l'actualisation de l'Outil de veille active du SCoT (OVA, millésime 2015).

L'année 2016 a, également, vu la refonte du site internet du SMEAT (préalablement à l'ouverture de l'enquête publique).

Eléments de mise en perspective pluriannuelle de l'activité du SMEAT

Un scénario d'engagement des travaux de la 2^{ème} révision du SCoT a été présenté au Comité syndical du 21 septembre 2016, selon un calendrier visant à :

- une prescription de la 2^{ème} révision en 2017 ;
- un arrêt du projet fin 2019 ;
- une approbation en 2021.

A partir de ce calendrier, une projection budgétaire pluriannuelle 2017-2021 a été examinée par le Bureau du 7 décembre 2016 qui tient compte, en dépenses :

- de l'évaluation, des missions d'étude et d'animation de l'AUAT, comportant, au sein de son programme partenarial annuel :
 - les études et l'animation des travaux en vue de la 2^{ème} révision du SCoT ;
 - les travaux liés à la finalisation de la 1^{ère} révision à la suite du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête ;
 - le suivi des indicateurs du SCoT (OVA) ;
 - et l'assistance du SMEAT sur ses autres missions ;
- des autres prestations externes directement liées aux procédures de révision (publications, expertises, frais d'actes) ;
- du fonctionnement courant du syndicat mixte (sur la base, notamment, d'un effectif, sans changement, de trois agents).

Le choix, pour la 2^{ème} révision du SCoT, d'un calendrier de travaux d'élaboration assez resserré (2017-2019) induit un surcroît d'activité sur ces trois exercices qui se traduit, au niveau des cotisations à appeler auprès des EPCI membres, par une augmentation de celles-ci par rapport au niveau de 663 300 € (niveau qui a été maintenu sur les exercices 2014, 2015, et 2016¹), sur les exercices 2017, 2018, 2019.

Programme de travail et équilibre budgétaire général de l'exercice 2017

Le tableau, joint en **annexe 1**, présente les principaux éléments de l'équilibre général proposé pour l'exercice budgétaire 2017, lesquels combinent :

en dépenses :

- une évaluation de la participation du SMEAT au programme partenarial 2017 de l'AUAT permettant d'honorer les éléments du programme de travail mentionnés ci-dessus (finalisation de la 1^{ère} révision ; engagement de travaux en vue de la 2^{ème} révision ; suivi de la mise en œuvre du SCoT) ;
- le solde de la participation du SMEAT au programme partenarial 2016 de l'AUAT (100 000 € restant à verser) ;
- les coûts de fonctionnement propres à l'administration du SMEAT ;
- le reversement aux EPCI d'une part de la subvention du FEDER au titre de Naturba (cette opération n'ayant pas pu être finalisée en 2016) ;

¹ Etant rappelé que la répartition de cette cotisation entre EPCI est ajustée, chaque année, en fonction de leur population et de leur potentiel fiscal.

en recettes :

- une augmentation du montant des cotisations appelées auprès des collectivités membres, liée à l'engagement des travaux de la 2^{ème} révision du SCoT (comme indiqué ci-dessus) pour un montant total de 715 000 € ;
- une première évaluation du résultat de l'exercice 2016 (comportant, pour une part, des versements dus aux EPCI membres et à l'AUAT ; et, pour une part, des crédits provisionnés en vue des travaux de révision du SCoT) ;
- une demande d'attribution de la DGD « documents d'urbanisme ».

Engagements pluriannuels et dette

Le SMEAT n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière : cf. **annexe 2-A**.

Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2017.

Structure des dépenses de personnel

Le personnel du SMEAT est constitué de trois agents, titulaires de la fonction publique territoriale : cf. **annexe 2-B**.

Aucune évolution de la structure de cet effectif n'est à envisager en 2017.

ANNEXE 1 BUDGET DU SMEAT : GRANDS EQUILIBRES DU DOB 2017

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA provisoire 2016	DOB 2017	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA provisoire 2016	DOB 2017
Programme AUAT (année N) :		288 000		Cotisations des membres	663 300	663 300	715 000
- 1 ^{ère} révision SCoT	108 000		15 000				
- 2 ^{ème} révision SCoT	180 000		335 000				
- suivi SCoT	90 000		80 000	DGD spéciale révision SCoT	10 000	0	20 000
- assistance communication, site web	10 000		5 000				
Report solde programme AUAT N-1			100 000				
Provision pour études (autres ou ultérieures) en vue de la 2 ^{ème} révision	50 000	0	27 000				
Personnel permanent SMEAT	241 000	240 000	243 000	Atténuation de charges	2 000	1 800	1 000
Dépenses spécifiques liées aux révisions (juridique, duplication)	49 000	17 800	18 000 + 31 200 ¹	Autres recettes courantes	300	0	300
Administration courante SMEAT	64 000	53 800	62 000				
FEDER Naturba : reversement aux 3 EPCI ²	161 000	0	161 000				
Dotation amortissement	2 300	2 300	2 000	Excédent Fonct [†] N-1			
				- spécifique « révision »			81 200
				- courant	118 700	118 700	100 700
				- FEDER (reste à reverser)	161 000	161 000	161 000
Total fonctionnement	955 300	601 900	1 079 200	Total fonctionnement	955 300	944 800	1 079 200
Excédents à reporter en N+ 1		342 900					
dont :							
<i>Excédent N sur les lignes réservées aux révisions</i>		81 200					
<i>Excédent de fonctionnement courant N</i>		100 700					
<i>Excédent lié au report du reversement FEDER</i>		161 000					

¹ Report, en 2017, du reliquat des frais provisionnés en 2016 en vue des procédures liées aux révisions du SCoT.

² La finalisation du reversement FEDER aux 3 EPCI (TM, SICOVAL et Muretain agglo) n'ayant pas été effectuée en 2016 doit être reportée (en dépense et en recette) en 2017

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2016	CA provisoire 2016	DOB 2017	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2016	CA provisoire 2016	DOB 2017
Immobilisations incorporelles	55 000	0	54 800	Excédent investissement N-1	54 400	54 400	56 800
Matériel de bureau	2 100	0	3 000	Dotation amortissements N	2 400	2 400	2 000
Remboursement trop perçu FCTVA			1 200	FCTVA	300	0	300
Cautionnement	100	0	100				
Total investissement	57 100	0	59 100	Total investissement	57 100	56 800	59 100
Excédent investissement N		56 800					

ANNEXE 2-A

Engagements pluriannuels et dette

Eléments du bilan du SMEAT

- Crédits de trésorerie : néant (aucun engagement) ;
- Autres type d'emprunt : néant (aucun engagement) ;

Engagements hors bilan

- Emprunts garantis par le SMEAT : néant (aucun engagement) ;
- Contrats de crédit-bail : néant (aucun engagement) ;
- Autre type d'engagement hors bilan : néant (aucun engagement) ;

ANNEXE 2-B

Structure des dépenses de personnel

Le tableau des emplois du SMEAT comporte trois emplois :

	Filière administrative	Filière technique
Catégorie A	1 emploi	1 emploi
Catégorie B	1 emploi	

Ces trois emplois sont pourvus, à temps plein, par des agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Avantages en nature : néant.